



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 7 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Valérie ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO

Absents : Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Dominique PICAVEZ, Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D\_07\_07102024

#### **07. Budget de l'Eau 2024 : Décision modificative n°1**

Considérant que le budget 2024 a été construit sans avoir au préalable défini les sommes à inscrire aux dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles,

Considérant également que le BP 2024 a été construit sans équilibrer les sommes inscrites aux opérations d'ordre entre section,

Il y a lieu de modifier le BP 2024 de l'eau.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré,**

**Vu le budget de l'eau prévisionnel 2024,**

**Décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget de l'eau 2024 telle que présentée ci-dessous :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		14 859,17 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>14 859,17 €</b>
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ..	2 537,10 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>2 537,10 €</b>	
D 203-39 : MISE A JOUR SHEMA DIRECTEUR	2 163,82 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 163,82 €</b>	
R 28031 : Frais d'études	2 163,78 €	
R 28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0,04 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>2 163,82 €</b>	
R 777 : Quote-part des subv. d'invst. v..		12 322,07 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>12 322,07 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 038-213804990-20241009-D\_07\_07102024-DE



Charge la 1<sup>ère</sup> adjointe de la bonne exécution de la décision modificative n°1 sur le budget de l'eau 2024.

L'Adjointe pour le maire empêché  
par application de l'article L.2122-17 du CGCT.  
Valérie CHALLON

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 09/10/2024.  
L'Adjointe, Valérie CHALLON*

